

**Arrêté 2021-PG-085**  
**Arrêté portant réinscription sur liste d'aptitude**  
**Concours d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>e</sup> classe**  
**session 2018**

Pôle Accompagnement vers l'emploi territorial

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2013-593 du 05 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 92-850 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Vu le décret n° 2010-1068 du 08 septembre 2010 modifié relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation du concours pour le recrutement des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Vu l'arrêté n°2020-PG-085 du 08 décembre 2020 portant réinscription sur liste d'aptitude d'accès au grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>e</sup> classe – session 2018, pour une troisième année,

Considérant les demandes de prolongations d'inscription sur la liste d'aptitude de lauréats non recrutés,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont maintenus sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>e</sup> classe, session 2018, pour une quatrième année, les lauréats dont les noms sont portés dans l'annexe jointe au présent arrêté.

**Article 2** : La présente liste est valable du 15 décembre 2021 au 15 décembre 2022.

**Article 3** : L'inscription sur liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

**Article 4** : Madame la directrice générale des services du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat dans le département, affiché dans les locaux du Centre de gestion et publié sur son site internet. Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Préfecture le :  
et de la publication le :

Par déléguation,  
La directrice générale des services,

  
Céline ROUSSET

Fait à Luisant, le 02 décembre 2021,  
Le Président,

  
Bertrand MASSOT



**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

Adresser toute correspondance impersonnellement à : Monsieur le Président du Centre de Gestion de la FPT d'Eure-et-Loir  
Maison des Communes – 9, rue Jean Perrin – 28600 LUISANT  
Tél. : 02 37 91 43 40 - Fax : 02 37 30 87 44 - Courriel : [contact@cdg28.fr](mailto:contact@cdg28.fr) - Site internet : [www.cdg28.fr](http://www.cdg28.fr)



CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE D'EURE-ET-LOIR

**Concours d'ATSEM PRINCIPAL DE 2<sup>e</sup> CLASSE**

**- Session 2018 -**

**Réinscriptions sur la LISTE D'APTITUDE**

**du 15 DECEMBRE 2021**

**au 15 DECEMBRE 2022**

<b>NOM - Prénom</b>	<b>Adresse</b>
Madame <b>PAVY Mélanie</b>	8 Rue Paul Coursaget 41000 BLOIS
Madame <b>SELLOS Gaëllanne</b>	1b Chemin du Moulin a Vent 28240 MANOU
Madame <b>VALLY Ambre</b>	5 Rue des Balivards 35630 SAINT SYMPHORIEN

La présente liste est arrêtée à **03** lauréats.

